

Assemblée : Yaël Braun-Pivet va prononcer l'irrecevabilité des amendements d'abrogation de la retraite à 64 ans

Article rédigé par *Le Figaro*, le 08 juin 2023

Source [Le Figaro] : La proposition de loi, qui doit être débattue jeudi à l'Assemblée à l'occasion de la niche parlementaire du groupe Liot, sera donc privée de sa mesure phare.

Ces derniers jours, le verdict était presque devenu inéluctable. Il est désormais officiel. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet va prononcer dans la journée, au titre de l'article 40 de la Constitution, l'irrecevabilité financière des amendements visant à abroger la retraite à 64 ans, a-t-elle annoncé sur BFMTV/RMC ce matin. Ces textes avaient été déposés par la Nupes et le [groupe Liot](#) (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) après que l'article 1 de la proposition de loi du député Charles de Courson visant à annuler la mesure d'âge de la [réforme des retraites](#), avait été supprimée la semaine dernière en commission des affaires sociales.

«Demain, quoi qu'il se passe, il n'y aura [pas d'abrogation de la réforme des retraites](#). Le texte qui sera examiné sera tel qu'il est issu de la commission des affaires sociales», a expliqué Yaël Braun-Pivet, et donc, sans l'article 1 d'abrogation, qui a été supprimé par les parlementaires. «Je refuse que l'on s'assoie sur ce vote », a-t-elle expliqué, ajoutant que les amendements d'abrogation ajoutés par les députés entre les débats en commission et ceux qui auront lieu dans l'Hémicycle «seront déclarés irrecevables dans la journée». «Je ne me dérobe jamais (...). J'en ai marre de ces pompiers pyromanes qui nous disent matin midi et soir que nous sommes en déni de démocratie alors qu'ils font tout pour éviter le vote», a-t-elle également tancé à l'encontre des députés LFI, qui ont tenté une obstruction parlementaire massive la semaine dernière en commission.

[Lire la suite](#)

08/06/2023 01:00